

Consultant firme chargé de la mise en œuvre du PAR relatif aux travaux de  
réhabilitation et d'assainissement du réseau SNEL de Kinshasa-Nord



UCM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE

UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTRE  
« UCM »

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A L'AMELIORATION DU SECTEUR ELECTRIQUE (PAGASE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSULTANTS)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT FIRME CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
DE RÉINSTALLATION (PAR) RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET  
D'ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU SNEL DE KINSHASA-NORD

Secteur : Electricité  
Référence de l'accord de financement : Don FAT n°5900155011102  
N° d'Identification du Projet : P-CD-FAO-011  
N° de l'Avis à manifestation d'intérêt : N° 003/MRHE/UCM/PAGASE/DP/SC/2026  
Date de publication : Lundi 13/07/2026

La République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du Don de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT), pour financer le contrat de firme de consultant chargé de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation relatif aux travaux de réhabilitation et d'assainissement du réseau SNEL de Kinshasa-Nord.

Les services prévus au titre de ce contrat consistent en la mise en œuvre du PAR des travaux de réhabilitation et d'assainissement du réseau SNEL de la direction de Kinshasa-Nord, de manière à rendre effectifs (i) le paiement des compensations aux personnes affectées par ces travaux suivant les dispositions prescrites dans ce plan, et (ii) la libération effective des espaces nécessaires auxdits travaux par les personnes bénéficiaires de ces compensations.

L'objectif de la mission du consultant est d'entreprendre en collaboration avec les autorités locales (représentants de l'autorité politico-administrative, du Pouvoir judiciaire, des ministères des Affaires foncières, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et Habitat, etc.) les actions suivantes :

- Renseigner la fiche d'entente entre la PAP et le promoteur du projet annexé dans le rapport du PAR;
- Procéder à la vérification physique des actifs affectés avant le paiement des indemnités aux personnes affectées par le projet (PAP) afin de minimiser les plaintes éventuelles qui pourraient surgir après paiement ;
- Procéder au paiement des indemnités et/ou compensations aux différentes personnes affectées par le Projet après la non-objection de SNEL et d'UCM sur le coût définitif des indemnisations ;
- Procéder à l'appui aux personnes vulnérables recensées dans le PAR, selon les activités d'assistance prévues pour ce groupe;
- Assurer la mise en œuvre du MGP, y inclus l'enregistrement, le traitement et le règlement des réclamations (litiges) éventuelles pendant la durée de sa mission avant leur transmission à la SNEL et l'UCM pour suivi et dispositions à prendre. Tenir une base des données des bénéficiaires et des personnes vulnérables éligibles à l'indemnisation / compensation comprenant la situation détaillée de chaque PAP, notamment en ce qui concerne :
  - (i) la situation initiale,
  - (ii) la localisation des biens (bâties, champs, arbres) à l'aide d'un appareil GPS sur l'application KoBotoolbox,
  - (iii) l'identification du bien à l'aide d'un appareil photographique numérique, de manière que la photo laisse voir : le bien, le propriétaire du bien ou un représentant de la famille,
  - (iv) les pertes encourues en raison du projet,
  - (v) les compensations à recevoir, et
  - (vi) les compensations effectivement reçues.
- Mise en place du système de suivi-évaluation;

- Organiser un atelier de restitution à la fin de la mission à des dates à convenir entre le Consultant et UCM (environ 50 participants par atelier, auditoire cible : Banque Africaine de Développement, UCM, SNEL, autorités politico-administratives, société civile, ONG, etc.).

La durée de la mission est fixée à **93 jours** calendaires maximum.

Le Consultant pour cette mission est une firme qui devra avoir le profil suivant : (i) Justifier de dix (10) ans d'expérience dans la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales; (ii) Avoir réalisé des missions similaires notamment dans mise en œuvre de PAR impliquant des indemnités des personnes affectées par le projet (PAP), des consultations publiques, la gestion des plaintes et l'accompagnement à la réinstallation des PAP; et (iii) Justifier d'au moins une (1) mission de mise en œuvre de PAR financée par un partenaire technique et financier (BAD, Banque Mondiale ou équivalent), de préférence en Afrique (une expérience en RDC serait un plus).

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en signe, agence fiduciaire du projet PAGASE pour le compte du Gouvernement de la RDC, invite les Consultants firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressées doivent produire les informations sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation de la firme, expérience dans la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification sans toutefois dépasser trois membres dans un groupement.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** (édition 14 Octobre 2015, mise en œuvre depuis 1<sup>er</sup> Janvier 2016) » qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

L'évaluation des manifestations d'intérêt et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des critères suivants : (i) Expérience dans la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ; (ii) Expérience de missions similaires dans mise en œuvre de PAR impliquant des indemnités des personnes affectées par le projet (PAP), des consultations publiques, la gestion des plaintes et l'accompagnement à la réinstallation des PAP; et (iii) Expérience de mission de mise en œuvre de PAR financée par un partenaire technique et financier (BAD, Banque Mondiale ou équivalent), de préférence en Afrique (une expérience en RDC serait un plus).

La méthode de sélection applicable à ce contrat étant la sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), seule la firme jugée la plus qualifiée et classée premier à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt sera retenue pour la suite du processus de sélection et invitée à soumettre une proposition technique et financière pour les négociations en vue de l'attribution du contrat.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de lundi à vendredi tous les jours ouvrables, de 9H00' à 15H00'.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être transmises à l'adresse ci-dessous par courrier physique ou par courrier électronique, au plus tard le 27 juillet 2026 à 15h00 et porter clairement la mention : « AMI N°003/MRHE/UCM/PAGASE/DP/SC/2026 – Manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation relatif aux travaux de réhabilitation et d'assainissement du réseau SNEL de Kinshasa-Nord ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM), N°1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement), Concession Zimbali & Gombe River / 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif ; Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo, E-mail : [info@ucmenergie-rdc.com](mailto:info@ucmenergie-rdc.com) et [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur

